

G R O U P E S N E T

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2005

Objectif d'élaboration des comptes consolidés 2005 aux principes comptables Français

Le groupe SNET a établi des comptes consolidés en principes comptables français jusqu'à l'exercice clos au 31 décembre 2004. Les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2004 en principes comptables français ont été approuvés par les actionnaires à l'unanimité lors de l'assemblée générale ordinaire de la SNET du 2 mars 2005.

A compter de l'exercice 2005, la SNET a, avec l'accord de ses actionnaires, décidé d'opter pour l'exemption de l'établissement de comptes consolidés par application de l'article L233-17 du Code de Commerce. La SNET a par conséquent établi et déposé des comptes statutaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2005 et, en application de l'exemption légale, n'a pas établi de comptes consolidés en principes comptables français pour l'exercice 2005. Le groupe SNET a néanmoins établi des comptes consolidés en principes comptables français au 31 décembre 2005 au cours du troisième trimestre 2007, tels qu'ils sont présentés ci-dessous, pour les seuls besoins de l'expertise judiciaire actuellement en cours entre Charbonnages de France et Endesa Europa.

G R O U P E S N E T

31 décembre 2005

SOMMAIRE

	PAGES
- BILAN CONSOLIDE.....	4 – 5
- COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	6 - 7
- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	8
- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	9
- ANNEXE.....	10-36
✓ PRESENTATION DU GROUPE	
✓ FAITS CARACTERISTIQUES	
✓ INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE ET AUX METHODES DE CONSOLIDATION	
✓ PRINCIPES COMPTABLES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION	
✓ ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE 2005	
✓ EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DE LEURS VARIATIONS	

BILAN ACTIF (en K€)

	Brut 2005	Amort & Prov.	Net 2005	Net 2004	Référence Note
Immobilisations Incorporelles:					6.1
Avances et Acomptes				15	
Autres	577 887	398 989	178 898	191 907	
Ecart d'acquisition	27 441	20 552	6 890	26 542	6.2
Immobilisations Corporelles:					
Terrains	25 983	7 464	18 519	19 024	
Constructions	270 100	167 926	102 175	112 946	
Instal. Techn., Mat. & Outil. Industriels	1 000 502	591 353	409 149	425 421	
Autres	6 612	4 191	2 421	3 252	
Immobil. Corporelles en cours	87 873	585	87 287	27 268	
Avances et Acomptes	396		396	316	
Immobilisations Financières:					6.3
Titres mis en équivalence	33 912		33 912	58 065	
Autres titres de participation	336	36	299	310	
Créances rattachées à des participations	4 294		4 294	4 294	
Prêts	117		117	123	
Autres	17 818		17 818	1 319	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 053 272	1 191 096	862 176	870 802	
Stocks et en cours:					6.4
Mat. Premières & autres approvis.	39 870	208	39 661	98 490	
Stocks de marchandises	1 489		1 489	0	
Avances & acptes versés s/ commandes	1 718		1 718	427	
Créances d'exploitation:					6.5
Créances clients & comptes rattachés	149 705	2 253	147 452	102 942	
Autres créances	136 077	4 698	131 380	41 940	
Comptes courants financiers	453 000		453 000	280 243	
Disponibilités	44 908		44 908	51 805	6.6
Charges constatées d'avance	1 555		1 555	3 729	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	828 321	7 158	821 163	579 576	
Charges à répartir s/ plrs exercices					
Impôts différés actif	18 805		18 805	18 854	6.8
TOTAL ACTIF	2 900 398	1 198 254	1 702 144	1 469 232	

BILAN PASSIF (en K€)

	2005	2004	Référence Note
Capital	569 206	569 206	
Réserves consolidées: part du groupe	32 954	11 644	
Résultat: part du groupe	80 004	25 688	
TOTAL CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	682 164	606 538	
Intérêts Minoritaires s/ réserves	34 811	43 659	6.7
Intérêts Minoritaires s/ résultat	189	-207	
TOTAL INTERÊTS MINORITAIRES	35 000	43 452	
Provisions pour risques	9 466	0	6.9
Provisions pour charges	134 023	114 031	
Impôts différés passif	4 789	3 836	6.8
TOTAL PROVISIONS PR RISQUES & CHARGES	148 278	117 867	
Dettes financières:			6.10
Emprunts & Dettes c/o Ets Crédit		10 034	
Emprunts & Dettes financières diverses	8 478	195	
Avances & acomptes recus s/ commandes	1 700		
Dettes d'exploitation:			6.11
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	120 040	120 585	
Dettes fiscales et sociales	188 308	39 582	
Dettes diverses:			6.11
Dettes fournisseurs s/ immobilisations	17 429	4 352	
Autres dettes	9 172	8 289	
Produits constatés d'avance	491 575	518 338	6.11
TOTAL DETTES	836 702	701 375	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 702 145	1 469 232	

COMPTE DE RESULTAT (en K€)

	Au 31/12/2005	Au 31/12/2004	Référence note
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes en France	816 261	755 918	
Ventes à l'étranger	46 501	41 012	
Chiffre d'affaires	862 763	796 930	
Production immobilisée	503		
Subventions d'exploitation	700	1 114	
Reprises s/ amort. & provisions d'exploitation	10 252	9 601	
Transfert de charges d'exploitation	61	107	
Autres produits	48 636	7 181	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	922 914	814 933	5.1
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats Mat. Prem. & Autres Approvisionnements	192 418	280 465	5.2.1
Variation s/ stocks Mat. Prem. & Autres Approv.	47 985	-31 236	5.2.1
Autres achats	312 559	208 164	5.2.1
Charges externes	65 537	79 317	5.2.2
Impôts & Taxes	38 328	24 703	5.2.3
Charges de personnel:	68 074	76 822	5.2.4
Salaires et traitements	44 622	37 642	
Charges sociales	18 165	25 681	
Charges des détachés	5 287	13 499	
Dotation aux amortissements & provisions:			
Dot. aux amortissements s/ immobilisations	109 533	106 856	5.2.5
Dot. aux provisions s/ actif circulant	179	4 877	
Dot. aux provisions pr risques & charges	27 061	13 475	
Autres charges	6 804	7 278	5.2.6
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	868 477	770 721	
RESULTAT D'EXPLOITATION	54 437	44 212	

COMPTE DE RESULTAT (en K€)

	Au 31/12/2005	Au 31/12/2004
PRODUITS FINANCIERS:		
Pdts Fi. s/ créances actif immobilisé		
Autres intérêts & produits assimilés	10 612	7 948
Reprises s/ prov. Financières		
Différence de change positive	252	1 992
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	10 864	9 940
CHARGES FINANCIERES		
Dot. s/ prov. Financières		
Autres intérêts & charges assimilées	1 146	1 692
Différence de change négative	752	1 675
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 898	3 367
RESULTAT FINANCIER	8 967	6 573
RESULAT COURANT AV. IMPÔTS	63 404	50 785
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 274	1 911
Sur opérations de capital	109 738	40
Reprises s/ amort. & prov. exceptionnelles	145	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	111 156	1 951
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	251	320
Sur opérations de capital	35 928	9 609
Dot. aux amort. & prov. exceptionnelles	712	3 308
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	36 891	13 237
RESULTAT EXCEPTIONNEL	74 265	-11 286
Impôts sur les bénéfices	41 263	22 277
Impôts différés	1 382	-2 116
TOTAL IMPÔTS	42 645	20 161
RESULTAT STES INT. AVT AMORT. ECART D'ACQU.	95 025	19 338
Q.P./ RES. DES STES EN EQUIVALENCE	2 877	8 480
Dot. Aux amort. des écarts d'acquisition	17 710	2 337
RESULTAT CONSOLIDE	80 193	25 481
Part des minoritaires	-189	207
Part de la société mère	80 004	25 688

5.3

5.4

5.5

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2005	2004
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat Exploitation	54 437	44 212
Elimination des charges & produits sans incidence sur la trésorerie :	122 369	110 348
Résultat brut d'exploitation	176 805	154 560
Variation du BFR d'exploitation :	18 133	-29 994
- Variations des stocks et en-cours	47 673	-32 529
- Variations des créances d'exploitation	-65 833	13 881
- Variations des dettes d'exploitation	36 293	-11 346
Flux net de trésorerie d'exploitation	194 938	124 566
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :	-20 553	-2 168
- Frais financiers	-1 471	-3 367
- Produits financiers	10 864	9 940
- Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	2 445	1 831
- Impôts sur les sociétés	-32 490	-10 929
- Charges & produits exceptionnels liés à l'activité	99	357
- Autres		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	174 385	122 398
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	-87 134	-47 701
Cessions ou réductions d'immobilisations	112 320	
Subventions d'investissements reçues		
Incidence des variations de périmètre (1)	- 9 602	
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	15 585	-47 701
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Distributions de dividendes	-21 245	
Remboursements d'emprunts	-9 970	-1 930
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-31 215	-1 930
Variation de trésorerie	158 755	72 767
Trésorerie d'ouverture (*)	329 875	254 827
Trésorerie de clôture (*)	490 071	329 875
Incidence des variations de cours des devises	1 441	2 281
Contrôle	158 755	72 767

Convention de signe : + = Ressources - = Emplois

(1) Correspondant à la cession de la société SIDEC-SECHILIENNE

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (PART DU GROUPE)

données en KE	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Acompte Sur dividende	Total Capitaux propres
Situation à la clôture 31.12.2003	569 206		16 723	12 468	-12 360	0	586 037
Affectation résultat 2003			12 468	-12 468			0
Résultat de la période				25 688			25 688
Variation des écarts de conversion					8 901		8 901
Autres			-14 088				-14 088
Situation à la clôture 31.12.2004	569 206	0	15 103	25 688	-3 459	0	606 538
Affectation résultat 2004			25 688	-25 688			0
Résultat de la période				80 003			80 003
Variation des écarts de conversion					8 189		8 189
Acompte sur Dividendes						-21 245	-21 245
Incidences changement de méthodes			8 679				8 679
Fusion							0
Situation à la clôture 31.12.2005	569 206	0	49 470	80 003	4 730	-21 245	682 164

L'écart de conversion cumulé concerne, principalement, la société Bialystok (-2,8 M€) et la société Altek (7,6 M€). Il résulte, d'une part, de la dépréciation de la devise polonaise par rapport à l'Euro, et d'autre part, du traitement de l'hyper inflation en Turquie pour la société Altek.

La variation de l'écart de conversion sur l'exercice 2005 se décompose comme suit : Bialystok pour 3,7 M€, Altek, 4,1 M€ et Sechilienne-Sidec pour +0,4 M€ qui est liée à la cession de la société.

L'impact des changements de méthode, d'un montant de 8,7 M€ correspond au changement de méthode des provisions pour démantèlement des Centrales pour 10,5 M€ et - 1,8 M€ pour la maintenance de la société Bialystok.

1. PRESENTATION DU GROUPE

1.1. Constitution opérationnelle d'un pôle électrique

En 1995 a été opéré le regroupement des activités électriques relevant jusqu'alors des Établissements Publics du Groupe Charbonnages de France dans un nouvel ensemble filialisé auquel ont été apportées les centrales électriques des Houillères de Bassin et les participations que détenaient celles-ci dans les sociétés "SODELIF" et "SOPROLIF".

Cet ensemble est fédéré par une société holding, la Société Nationale d'Électricité et de Thermique (SNET) dont le capital initial était détenu à hauteur de 81,25 % par l'EPIC CdF et 18,75 % par EDF. Cette société détient elle-même à 99,99 % les sociétés régionales d'exploitation "Société d'Électricité et de Thermique du Nord Est" (SETNE) et "Société d'Électricité et de Thermique du Centre et du Midi" (SETCM), ainsi que 18,41 % du capital de la société SOPROLIF et 84,14 % du capital de la société SODELIF.

En 2001, CdF a cédé à la société ENDESA EUROPA, S.L.U. 30 % du capital de la SNET.

En septembre 2004, ENDESA EUROPA, S.L.U. est devenu actionnaire majoritaire en acquérant 35% supplémentaires détenus jusqu'à alors par CdF.

1.2. Fusion des sociétés

Les sociétés SETNE et SETCM ont été absorbées, par voie simplifiée et à la valeur nette comptable, par la SNET S.A., au 31 mars 2005 et rétroactive comptablement au 1^{er} janvier 2005.

La société SODELIF a été absorbée, par voie simplifiée et à la valeur nette comptable, par la SNET S.A., au 21 juin 2005 et rétroactive comptablement au 1^{er} janvier 2005.

1.3. Relations avec le groupe ENDESA

Dans le cadre de contrats de prêts signés entre la SNET et ENDESA EUROPA S.L.U., la trésorerie est placée auprès de ENDESA EUROPA S.L.U.

1.4. Intégration fiscale entre les sociétés du groupe SNET

La SNET a opté pour le régime de Groupe, elle se constitue redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la société SURSCHISTE S.A. a été intégrée au groupe fiscal constitué par la SNET.

La convention d'intégration fiscale entre la société SNET et la société SURCHISTE a été renouvelée le 29 juin 2001 avec effet au 01/01/2001 pour une durée de 5 ans.

1.5. Effectifs

Depuis 1998, le groupe SNET, a adopté le statut IEG pour ses nouveaux recrutements, ainsi que pour les personnels détachés qui ont choisi de joindre les effectifs de l'entreprise.

L'effectif moyen, augmenté des agents détachés par les EPIC, employé au cours de la période par les entreprises consolidées par intégration globale est le suivant:

	2005	2004	Variation
Effectif IEG	759	763	-4
Effectif Personnel détaché	45	148	-103
Effectif Surchiste	22	24	-2
Effectif Bialystok	373	447	-74
Effectif Total	1 199	1 382	-183

1.6. Consolidation du Groupe Endesa

La société SNET et ses filiales sont consolidées par intégration globale dans les comptes consolidés de ENDESA, Société Anonyme (côtée en bourse) de droit espagnol, ayant son siège social à : calle Ribera del Loira, 60 – 28042 MADRID.

2. FAITS CARACTERISTIQUES

1. Fusion des sociétés

Les sociétés SETNE et SETCM ont été absorbées, par voie simplifiée et à la valeur nette comptable, par la SNET S.A. au 31 mars 2005 et rétroactive comptablement au 1^{er} janvier 2005. Cette opération a dégagé un mali de fusion dit 'technique' de 2,7 M€ pour la SETCM et 18,5 M€ pour la SETNE, ces malis ont été comptabilisés en actif incorporel.

Chaque année, ce mali fera l'objet d'une affectation extra comptable sur les actifs des centrales.

La société SODELIF a été absorbée, par voie simplifiée et à la valeur nette comptable, par la SNET SA, au 21 juin 2005 et rétroactive au 1^{er} janvier 2005. Cette opération a dégagé un mali économique de fusion de 4,8 M€, compensé, en grande partie, par la reprise de la provision pour dépréciation des titres de l'exercice 2004 (4,2 M€)

2. Les acquisitions et les cessions de l'exercice

La société a cédé ses parts détenues dans la société SECHILIENNE SIDEC pour un montant de 103,7 M€.

La société a augmenté sa participation dans la société polonaise BIALYSTOK de 4,36 % appartenant au Ministère du Trésor polonais, suite aux obligations résultant du contrat de vente des actions de Bialystok en date du 15 février 2001.. L'impact de cette opération s'est traduit par un investissement complémentaire de 5,5 M€ . La SNET S.A. détient 69,58% du capital de la société BIALYSTOK contre 65,22% en 2004.

3. Signature de l'Avenant n°4 au contrat de vente d'électricité avec EDF

L'avenant n°4 au contrat de vente d'électricité avec EDF formalise la sortie du site d'Hornaing du périmètre du contrat, ainsi que les accords concernant la productivité des tranches, le mécanisme de l'ajustement et les quotas de CO2.

4. Contrat d'approvisionnement de charbon avec EDF

Signature du contrat d'achat de charbon avec EDF Trading le 18 avril 2005 fixant les conditions d'achat de charbon importé pour les 5 prochaines années.

5. Attribution de Quotas CO2

L'arrêté fixant le montant des quotas affectés à l'exploitant de chaque installation, pour la période 2005-2007, a été publié au journal officiel du 26 février 2005.

La quantité totale des quotas affectés à la SNET est égale à 9.065.409 tonnes de CO2 pour chaque année de la période 2005-2007 et de 987.000 tonnes pour Bialystok.

L'avenant n°3, datant du 10 décembre 2004, au contrat de vente d'électricité conclu entre EDF et la SNET, en date du 1^{er} juillet 1996, fixe les modalités de répartition des quotas de GES sur la période 2005-2007 pour les produits livrés à EDF dans le cadre de ce contrat.

Les faits caractéristiques post clôture de l'exercice 2005 :

- les acquisitions et les cessions de l'exercice 2006

La société a racheté à ENDESA EUROPA, les titres et la dette subordonnée de SOPROLIF pour un montant de 19,7 M€. Cette opération se ventile de la façon suivante :

- notre participation passe de 20 à 45%, pour un montant de 13,9 M€,
- augmentation de la dette subordonnée dans des proportions identiques, pour un montant de 5,8 M€ (dont 5,5 M€ de capital et 0,3 M€ d'intérêts courus).

- Attribution de Quotas CO2

L'arrêté fixant le montant des quotas affectés à l'exploitant de chaque installation, pour la période 2005-2007, a été publié au journal officiel du 26 février 2005.

La quantité totale des quotas affectés à la S.N.E.T est égale à 9.065.409 tonnes de CO2 pour chaque année de la période 2005-2007.

En date du 12 octobre 2005, l'avenant n°4 au contrat de vente d'électricité conclu entre EDF et la S.N.E.T fixe les modalités de répartition des quotas de GES sur la période 2005-2007 pour les produits livrés à EDF dans le cadre de ce contrat.

- Marque commerciale

En décembre 2006, la société a procédé au changement de son nom commercial (LA SNET), pour devenir Endesa France.

- **Engagement d'investissements au sein de Bialystok** : comptabilisation d'une provision pour complément de prix (vis-à-vis du gouvernement polonais), en relation avec les investissements garantis, conformément au contrat de cession du 15 février 2001, d'un montant de 24,2 M€.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE ET AUX MÉTHODES DE CONSOLIDATION

3.1. Périmètre

L'ensemble des sociétés placées sous contrôle direct ou indirect de la SNET, ainsi que celles dans lesquelles une influence notable est exercée font partie du périmètre.

Du fait du caractère non significatif, 1 k€ de capitaux propres et de résultat net, la société SNET Polska n'est pas consolidée dans le périmètre.

3.2. Méthodes de consolidation :

Sont consolidées les entreprises contrôlées à 20% ou plus, sur lesquelles la SNET exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable, et qui présentent un caractère significatif.

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif, de droit ou de fait, de la SNET sont consolidés par intégration globale.

Le périmètre de consolidation 2005 comprend 5 entités. Les variations de périmètre au cours de l'exercice ont concerné :

Les sociétés SETNE et SETCM ont été absorbées, par voie simplifiée et à la valeur nette comptable, au 31 mars 2005 et rétroactive comptablement au 1^{er} janvier 2005 sans impact au niveau des comptes consolidés.

Egalement, la société SODELIF a été absorbée après l'achat des actions détenues par EDF, par voie simplifiée et à la valeur nette comptable au 21 juin 2005 et rétroactive au 1^{er} janvier 2005.

Au mois de juin 2005, la SNET a acquis 15,86 % supplémentaires de la société SODELIF, pour un montant de 6,4 M€, portant ainsi ses parts au sein de cette société à 100 %. La valeur des 100 % de la société à la date d'acquisition s'élevant à 36,0 M€, ce qui résulte d'un écart d'acquisition de 0,7 M€,

Egalement au mois de décembre 2005, la SNET a acquis 4,36 % supplémentaires de la société BIALYSTOK, appartenant au Ministère du Trésor polonais, suite aux obligations résultant du contrat de vente des actions de Bialystok en date du 15 février 2001 pour un montant de 5,5 M€, portant ainsi ses parts au sein de cette société à 69,58 %. La valeur des 100 % de la société à la date d'acquisition s'élevant à 94,6 M€, ce qui résulte d'un écart d'acquisition de 0,6 M€,

Au mois de septembre 2005, la Société a cédé ses parts détenues dans la société SECHILIENNE SIDEC (23,62 %) pour un montant de 103,7 M€. Après déduction des écarts de conversion (0,7 M€), de la valeur des titres mis en équivalence (36,5 M€) et des frais afférents à la cession (1 M€), la plus value brute de l'opération s'élève à 66,8 M€.

Les sociétés SNET, SURCHISTE et BIALYSTOK sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés Sté des Eaux de l'Est, SOPROLIF et ALTEK sont consolidées par mise en équivalence. Pour ALTEK, la méthode par mise en équivalence se justifie par l'absence de prise directe sur la gestion opérationnelle de la société qui est assurée par l'autre actionnaire, le groupe ALARKO.

La liste ci-après indique, pour chacune des entreprises consolidées à fin 2005, le taux de contrôle et d'intérêt de la SNET.

3.3. Liste des sociétés consolidées

Dénomination sociale	Adresse du siège social	N ° SIREN	% INTERET
Surschiste SA	299 rue Saint- Sulpice 59500 Douai	366 200 442	100
Bialystok	Ul. Gen. Wladyslawa Andersa 3, 15-124 Bialystok	-	69,58
Altek	Muallim Naci Cad n° 113 - 115 80840 Ortaköy Istanbul - TURKEY	-	50
Sté des Eaux de l'Est	4, rue des Verriers 57500 Saint Avold	350 004 867	25
Soprolif	140, avenue Viton 13009 Marseille	389 091 562	20

4. PRINCIPES COMPTABLES, RÈGLES ET MÉTHODES D'EVALUATION

4.1. Principes généraux

4.1.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes sont établis conformément aux règlements CRC n° 99-03 pour les comptes individuels et CRC n° 99-02 pour les comptes consolidés.

4.1.2. Principe de comptabilisation des opérations de négociation sur la marché de gré à gré d'électricité.

- Comptabilisation des opérations : les achats d'électricité, effectués sur le marché sont comptabilisés sur la base des factures émises. Lors de l'arrêté des comptes une provision pour factures non parvenues est comptabilisée sur la base des ordres d'achat pour lesquels les factures n'ont pas été reçues. La vente d'électricité et le résultat des opérations sont enregistrés lors de la livraison effectuée au client.
- Couverture des opérations : dès leur signature, les contrats de vente d'électricité aux clients éligibles de la SNET sont systématiquement couverts par des achats sur le marché de l'électricité dans la limite des positions ouvertes autorisées.

4.1.3 Changements de méthodes

Les nouvelles normes comptables sur les actifs ont été appliquées à compter du 01/01/2005.

De ce fait, d'une part, il a été procédé à l'immobilisation:

- des pièces de rechange spécifiques, inclus en stocks d'approvisionnement, à leur valeur nette de provisions,
- de la provision de démantèlement des différentes centrales pour leur valeur inscrite au bilan au 31.12.2004.

D'autre part, les charges à répartir sur plusieurs exercices ont été comptabilisées en charges.

4.2 Principes et règles de consolidation

4.2.1. Regroupements d'entreprises

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du groupe, il est procédé à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis. Cette évaluation peut être modifiée jusqu'à la clôture de l'exercice suivant l'acquisition, si de nouveaux éléments d'information aboutissent à de nouvelles estimations de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature décrites dans les notes ci-après. L'écart résiduel est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecart d'acquisition » et amorti linéairement sur une durée comprise entre 11 et 25 ans, correspondant à la durée de vie résiduelle des contrats de fourniture d'électricité ou des installations de production. Les écarts non significatifs sont amortis dans l'année.

4.2.2. Conversion des devises

Les comptes des sociétés étrangères non situées dans des pays à forte inflation sont convertis suivant la méthode du cours de clôture : conversion des éléments actifs et passifs du bilan au taux de change de fin d'année et du compte de résultat au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion sont inscrits en capitaux propres.

Les bilans et les résultats nets des sociétés du Groupe actives dans les économies hyper inflationnistes sont retraités pour tenir compte des changements du pouvoir d'achat des monnaies locales en utilisant des indices officiels ayant cours à la date du bilan. Ils sont ensuite convertis en Euro au cours de change en vigueur à la fin de l'année.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture. Les pertes et les gains latents de change sont pris en résultat (application de la méthode préférentielle).

4.2.3. Homogénéité des principes comptables

Pour les besoins de la consolidation, les comptes des entreprises consolidées sont établis selon des méthodes de classement et d'évaluation homogènes pour l'ensemble du Groupe, dans le respect de l'article L233-22 du Code de Commerce.

Les amortissements d'immobilisations pratiqués dans les comptes individuels sont maintenus dans les comptes consolidés.

4.2.4. Impôts différés

Un impôt différé est constaté sur tous les décalages temporaires existant entre la valeur fiscale et la valeur comptable consolidée des actifs et passifs du groupe. Les impôts différés sont calculés en utilisant la méthode du report variable et selon la conception étendue. Les impôts différés actifs ne sont reconnus que si leur récupération est probable. Les impôts différés ayant une échéance à long terme et pour lesquels il existe un calendrier de reversement fiable font l'objet d'une actualisation au taux de l'OAT de même échéance que l'impôt différé.

4.2.5. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reclassées dans les produits constatés d'avance.

4.2.6. Opérations internes

Les provisions pour dépréciation et les provisions pour risques internes au Groupe sont éliminées en contrepartie du résultat pour les dotations ou les reprises de l'exercice et en contrepartie des réserves pour les provisions de début d'exercice. Inversement, des provisions sont maintenues au titre des filiales lorsqu'elles ont pour objet éventuellement de couvrir des pertes probables.

Les dividendes internes au Groupe sont exclus des produits financiers et transférés en réserves.

Les opérations d'apport intra-groupe sont éliminées dans les comptes consolidés.

Les créances et dettes réciproques ainsi que les charges et produits et les abandons de créances réciproques des entreprises consolidées par intégration sont éliminés respectivement du bilan et du compte de résultat.

4.2.7. Information sectorielle

Le chiffre d'affaires, les résultats ainsi que l'ensemble des actifs financiers et moyens de production se rattachent à un seul secteur d'activité, celui de la production et vente d'énergie électrique et de vapeur et sont, principalement, basés en France.

4.2.8. Date d'arrêté des comptes annuels.

L'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation arrête ses comptes au 31 décembre, à l'exception de BIALYSTOK qui arrête ses comptes au 30 avril. Pour cette société une situation intermédiaire au 31 décembre 2005 a été établie.

4.3 Méthode d'évaluation applicable aux principaux postes du bilan

4.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire ou dégressive.

Les taux d'amortissements sont alignés sur les durées de vie des contrats selon le détail suivant :

CEH 5	14 ans
CEH 6	15 ans
Hornaing	11 ans
Provence 5	15 ans
GTA 4 provence	25 ans
Lucy 3	12 ans

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur, qui peuvent entraîner la comptabilisation d'une provision pour dépréciation. La méthode utilisée est la comparaison de la valeur d'utilité, déterminée par les cash-flows futurs actualisés, ou la valeur vénale, avec la valeur nette comptable.

Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur des durées n'excédant pas 25 ans (voir note 6.2 de l'annexe). Ils font également l'objet de tests de dépréciation, en fonction des cash-flows futurs actualisés.

4.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition

Les charges intercalaires de construction des grands ensembles (intérêts intercalaires), dont la réalisation s'étale sur plusieurs années avant la mise en service et dont la durée de vie est longue, sont imputées au même compte que le principal de l'immobilisation correspondante et amorties sur la même durée de vie.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire ou dégressive.

Les taux d'amortissements sont alignés sur les durées de vie des centrales en fonction de la date d'apport au 1er janvier 1995 selon le détail suivant :

	Fin de vie technique présumée	Taux d'amortissement	Durée de vie
Huchet 5	2008	7,14 %	14
Huchet 6	2016	4,54 %	22
Hornaing	2005	9,09 %	11
Lucy	2006	8,33 %	12
Provence 4	2019	4,2 %	25
Provence 5	2019	4,2 %	25
Huchet 4	2010	5,0 %	20

4.3.3 Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la situation financière des sociétés le justifie eu égard à l'actif net comptable et aux perspectives d'avenir de celles-ci.

4.3.4 Stocks

- Stocks de matières premières

Pour les charbons achetés aux HB du groupe CdF, ils sont valorisés au coût d'achat facturé par les Houillères de Bassin du Groupe Charbonnages de France sur la base du prix des charbons importés rendus centrale, avec prise en compte des caractéristiques des produits (taux de cendres).

Pour les charbons achetés sur le marché international, ils sont comptabilisés au coût d'acquisition.

- Stocks de produits cendreux de récupération (PCR)

Ils sont valorisés au coût de production, y compris frais d'extraction et de transport pour ceux stockés à la centrale.

- Stocks d'approvisionnements

Ils sont évalués au coût moyen pondéré. Les coûts d'acquisition comprennent les frais accessoires d'achat.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation des fournitures consommables et sur la durée de vie des centrales pour les pièces de rechange et de sécurité.

4.3.5 Créances

En application des règles du plan comptable, les créances sont retenues pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque apparaît une perte probable.

4.3.6 Provision pour grosses réparations et démantèlements

Les provisions pour charges sont évaluées sur la base des coûts futurs appréciés à la date de clôture de l'exercice, en tenant compte des informations disponibles à cette date :

- ♦ Provisions pour grosses réparations : elles sont constituées pour couvrir les charges entraînées par les révisions générales et décennales ainsi que les grosses réparations de tranches.
- ♦ Provisions pour démantèlements : elles couvrent l'ensemble des coûts estimés nécessaires (sur la base des règles environnementales, fiscales et plus généralement légales et réglementaires d'aujourd'hui) pour démanteler, remettre en état et réhabiliter les sites de toutes les tranches anciennes et en service, à fermer ou à arrêter à la fin de leur durée de vie technique.

4.3.7. Produits constatés d'avance

Les conventions passées entre SNET SA et EDF prévoyant la « rémunération investisseur » de la puissance mise à disposition de cette entreprise pendant une durée conventionnelle inférieure à la durée de vie technique des centrales, base de calcul des amortissements, il est procédé à un ajustement comptable permettant de rattacher produits et charges. La méthode retenue à cet effet consiste à comptabiliser une partie de la « rémunération investisseur » en produits constatés d'avance. Elle reporte donc à une période postérieure à l'achèvement de la « rémunération investisseur » une partie du chiffre d'affaires des exercices pendant lesquels cette « rémunération investisseur » est perçue.

La reprise de ces produits constatés d'avance se fait d'une manière linéaire sur la durée de vie restante des contrats.

La méthode de comptabilisation des produits constatés d'avance de l'exercice 2005 est identique à celle des exercices précédents.

4.3.8. Engagements sociaux

4.3.8.1. Engagement sociaux à long terme avec financement au sein de la branche des IEG

a. ENTREE EN VIGUEUR DE LA REFORME DU FINANCEMENT DU REGIME DE RETRAITE DES IEG

L'entrée en vigueur de la réforme du financement du régime de retraite résultant de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 s'est traduite, moyennant l'adoption ou la signature de textes réglementaires et conventionnels par la prise en charge du fonctionnement du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, frais d'études, accidents du travail et maladies professionnelles par la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG) à compter du 1^{er} janvier 2005.

b. REGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des Industries Electriques et Gazières (IEG) est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à retraite et de financement du régime, fixées par le Statut National du Personnel Institué par le décret n°46-1541 du 22 juin 1946 (article 24 et annexe 3) en application de l'article 47 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946, relèvent des Pouvoirs Publics. Après la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 le régime spécial des IEG est un régime par répartition dont le financement est assuré par :

- la mise en place d'un adossement financier du régime spécial de retraite des IEG aux régimes de retraite du droit commun (Régime général, ARRCO, AGIRC) qui est fondé sur le principe d'une stricte neutralité financière pour la part des prestations du régime spécial couvertes par ces régimes.

- l'instauration de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) pour le financement de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux « droits spécifiques passés » (DSP) afférents aux activités régulées c'est à dire les activités de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel. La contribution tarifaire est une « imposition de toute nature » qui se substitue à la part du tarif d'électricité et de gaz naturel qui assurait le financement des charges de retraites précitées, désormais couvertes par la CTA. Elle se traduit par une baisse des charges précédemment financées par les entreprises mais aussi par une diminution corrélative de leurs recettes et donc de leur chiffre d'affaires. Cette contribution est de ce fait neutre sur le prix global (acheminement et fourniture d'énergie) acquitté par le client final.

- la prise en charge par les entreprises des IEG du financement :

- . de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux « droits

spécifiques passés » (DSP) afférents aux activités « concurrentielles » (c'est à dire autres que les activités « régulées de transport et de distribution,

. ainsi que de la part du financement des prestations du régime spécial de

retraite correspondant aux « droits spécifiques futurs » (DSF), c'est à dire les droits constitués après le 31/12/2004, pour la part non couverte par les régimes de retraite du droit commun, sans distinction entre activités régulées ou non régulées.

- des cotisations salariales appelées à un taux fixé par décret.
- une contribution patronale d'équilibre.

Le paiement des contributions exceptionnelles forfaitaires et libératoires dues par La SNET en 2005 au titre de l'adossment financier aux régimes de droit commun (soit 1,9 millions d'euros à la CNAV relatif aux activités non régulées et 90% de 0,2 millions d'euros pour les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC) a été réalisé sur le premier semestre 2005.

Au 31/12/2004, la société a évalué le montant de l'engagement au titre des retraites à partir d'un calcul actuariel, basé sur les dernières informations disponibles à la date de la clôture. Au 1/1/2005, prise en charge par la société des résultats des évaluations faites par le CNIEG dont la provision a été évaluée sur la base des :

- Droits spécifiques passés non régulés : pour leur quote-part définie par décret.
- Droits spécifiques futurs : au prorata des masses salariales des entreprises de la Branche.

Les engagements au 31/12/2005 sont évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 4,5%.

c. REGIME DES INDEMNITES DE SECOURS IMMEDIATS

L'indemnité des secours immédiats au décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité (cf. Article 26-paragraphe 5 du Statut National).

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose sur une cotisation patronale. L'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi est évalué pour la CNIEG, au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

Les engagements au 31/12/2005 sont évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 4,5%.

d. REGIME DES INDEMNITES COMPENSATRICES DE FRAIS D'ETUDES DES INACTIFS

L'indemnité Compensatrice de Frais d'Etudes (I.C.F.E.) est un avantage familial extra-statutaire défini par la Note DPRS N 93-16 du 23/8/1993. Elle a pour but d'apporter une aide aux agents inactifs ou à leurs ayants-droit dont les enfants poursuivent leurs études supérieures. Elle est également versée aux bénéficiaires de pension d'orphelins.

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose sur une cotisation patronale. L'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi est évalué pour la CNIEG, au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

Les engagements au 31/12/2005 sont évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 4,5%.

e. REGIME DES RENTES D'INVALIDITE

Les agents statutaires en activité de services peuvent bénéficier de prestations en rente lorsque leur mise en invalidité est prononcée (art. 4-de l'annexe 3 du Statut National).

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose sur une cotisation patronale. Ce régime correspond à un avantage à long terme et a été évalué pour la CNIEG, au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

Les engagements au 31/12/2005 sont évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 3,5%.

f. REGIME RENTES ACCIDENTS DU TRAVAIL, MALADIES PROFESSIONNELLES

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des Accidents du Travail et des Maladies professionnelles.

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose exclusivement sur l'employeur. L'engagement est un avantage à long terme et a été évalué par la CNIEG, au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

Les engagements au 31/12/2005 sont évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 3,5%.

4.3.8.2 Autres engagements sociaux

a. AVANTAGE TARIF ELECTRICITE-GAZ LIES AU REGIME IEG

Ces engagements concernent les salariés IEG qui, lors de leur départ à la retraite, bénéficieront du tarif préférentiel sur le gaz et l'électricité. Cette provision a été estimée selon un calcul actuariel.

Les engagements au 31/12/2005 sont évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 4,5%.

b. PROVISION POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

La provision couvre les indemnités à verser aux salariés lors de leur départ à la retraite, selon les statuts des IEG. Cette provision a été estimée selon un calcul actuariel.

Les engagements au 31/12/2005 sont évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 4,5%.

c. MEDAILLE DU TRAVAIL

La provision couvre les coûts passés des médailles du travail qui seront versés aux salariés, selon leur ancienneté. Cette provision a été estimée selon un calcul actuariel.

Les engagements au 31/12/2005 sont évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 3,5%.

4.3.9. CO2

À partir de 2005, les sociétés du Groupe qui rejettent des émissions de CO₂ lors de leurs activités de génération d'électricité doivent remettre au cours des premiers mois de l'exercice suivant des droits d'émission de CO₂ équivalents aux émissions réalisées au cours de l'exercice.

L'obligation de remise des droits d'émission pour les émissions de CO₂ effectuées au cours de l'exercice est comptabilisée comme passif à court terme à la ligne « Autres dettes » du bilan consolidé, le coût correspondant étant comptabilisé à la ligne « Autres charges de gestion courante » du compte de résultat consolidé. Cette obligation est valorisée à hauteur du montant auquel les droits d'émission de CO₂ destinés à être cédés afin de satisfaire cette obligation sont enregistrés à la ligne « Immobilisations incorporelles » du bilan consolidé.

Si, à la date de clôture du bilan consolidé, le Groupe ne dispose pas de tous les droits d'émission de CO₂ nécessaires pour couvrir les émissions réalisées, la charge et la provision sont comptabilisés pour cette part en tenant compte de la meilleure estimation du prix que le Groupe devrait payer pour les acquérir. Lorsqu'il n'existe pas une estimation plus adéquate, le prix estimé pour l'acquisition des droits qui ne sont pas en possession du Groupe est le prix du marché à la date de clôture du bilan consolidé.

Au 31 décembre 2005, la dette portée au bilan consolidé correspondant aux émissions réalisées par le Groupe au cours de l'exercice 2005 s'élève à 98,1 millions d'euros (inclus 67,1 millions d'euros liés aux contrats cadres de vente d'électricité comptabilise également en autres créances) et couverts principalement par les droits d'émission reçus dans le cadre des plans nationaux d'allocation.

5. ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2005

5.1. Produits d'exploitation

(en k€)	31/12/2005	31/12/2004	Variation
Electricité	783 206	713 492	69 714
Cendres	8 846	9 354	-508
Autres pdts et services	70 711	74 084	-3 373
Chiffre d'affaires	862 763	796 930	65 833
Production immobilisée	503		503
Subventions d'exploitation	700	1 114	-414
Reprise de provisions	10 252	9 601	651
Transferts de charges	61	107	-46
Autres pdts de gestion	48 636	7 181	41 455
Produits d'exploitation	922 914	814 933	107 981

Les ventes d'électricité progressent de 69,7 M€ provenant principalement:

- Baisse des ventes à EDF pour 23,8 M€ ,
- Augmentation des ventes aux grossistes et éligibles pour 88,0 M€

Les autres produits sont constitués, pour 28,5 M€ de ventes de chaleur réalisées par la société BIALYSTOK, pour 19,9 M€ de prestations de la centrale de Provence (essentiellement vis à vis de SOPROLIF), pour 15,0 M€ de transport sur les ventes d'électricité aux clients éligibles.

Les autres produits de gestion courants sont constitués à hauteur de 5,6 M€ de la taxe CSP facturée aux clients éligibles et des ventes de CO2 pour 42,9 M€.

5.2. Charges d'exploitation

Les principales variations des charges d'exploitation, par rapport à l'exercice 2004, s'analysent comme suit :

5.2.1. Consommations de matières premières et d'autres achats (+95,6 M€) :

La variation de ce poste provient de l'augmentation des consommations de charbon, consécutif à l'augmentation des appels auprès des centrales et de l'augmentation des achats d'électricité pour 58.5 M€.

5.2.2. Charges externes (-13,8 M€):

Les charges externes diminuent de 13,8 M€. Cette diminution prend en compte le reclassement en charges de personnel du coût des détachés 2005, pour un montant de 5,0 M€. Cette baisse est due à la diminution des charges de transports d'électricité facturée aux clients éligibles et à la maintenance des centrales y compris les révisions.

5.2.3. Impôts et taxes (+ 13,6 M€) :

Cette variation provient essentiellement de l'augmentation de la taxe CO2 comptabilisée en impôts et taxes (+14 M€), compensée par une baisse de la taxe professionnelle.

5.2.4. Charges de personnel (-8.7 M€) :

Cette variation prend en compte, le reclassement à ce poste du coût des détachés de Charbonnage de France 2005, pour un montant de 5,0 M€. La baisse des frais de personnel est d'une part liée au nouveau système de financement du régime de la retraite des IEG, avec la baisse des cotisations patronales en contrepartie de l'augmentation de la provision des engagements de retraite. Et d'autre part à la baisse des coûts des détachés suite aux départs anticipés des agents détachés.

5.2.5. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements de l'exercice sont en augmentation de 2,7 M€ par rapport à l'exercice précédent lié essentiellement à Bialystok.

Les dotations aux provisions augmentent de 8,9 M€ due aux provisions sur les engagements sociaux dont la retraite des IEG (11,0 M€ dont 8 M€ de retraite IEG), compensé par la baisse des provisions sur stocks de pièces de rechange qui sont désormais immobilisées, suite aux nouvelles normes sur les actifs.

5.2.6. Autres charges (- 0.5 M€)

Cette diminution provient, essentiellement de la taxe C.S.P.

5.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2005 (9.0 M€), se compare favorablement au résultat financier de l'année 2004 (6,6 M€). Cette amélioration est due, essentiellement, à l'augmentation du niveau de trésorerie de l'exercice 2005.

5.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2005 se situe à + 74,3 M€. Il comprend essentiellement le prix de cession de la société SECHILIENNE SIDEC diminué de la VNC ainsi que des charges afférentes à cette cession pour 1 M€.

5.5. Impôt sur les sociétés

Le cumul de l'impôt sur les sociétés et des impôts différés en résultat constitue une charge nette de 42,6 M€ sur l'exercice 2005, à comparer à une charge nette d'impôt de 20,2 M€ en 2004. Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle est le suivant :

31/12/2005 31/12/2004

En K€

Résultat net consolidé des sociétés intégrées	95 024	19 338
Impôt comptabilisé	42 645	20 161
Résultat consolidé avant IS	137 669	39 499
Impôt théorique (34,33% en 2005 et 2004)	- 47 262	-13 560
Impôts différés sur la provision pour démantèlement	- 6 957	-1 666
Ecart taux d'I.S cession SIDEC	14 481	
Provision IS immo. Prov. Démant.	- 9 071	
Provision dépréciation titres ALTEK	- 1 035	
Amortissements immobilisations incorporelles		- 628
Actualisation des IDA prov. démantèlement, écart d'évaluation Bialystok	- 970	-142
Frais d'acquisition Altek et bialystok	883	
VNC Contrat HBL et autres contrats		-3 283
Ecart de taux d'impôt sur Contrat HBL		195
Régularisation charges d'impôt 2000& 2001 SNET- SODELIF		-950
Corrections extra comptable suite redressement fiscal SODELIF	174	
Différences temporaires	7 289	487
Provision médaille du travail imputé sur CP		-570
Autres	- 177	-3
Impôt réel	-42 645	-20 161

6. EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DE LEURS VARIATIONS

6.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

L'analyse des immobilisations incorporelles par catégorie se présente de la façon suivante :

En K€	Solde 2004	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Divers	Solde 2005
Incorporelles							
Brut	543 766	522	-521		51	34 071	577 888
Amort/ Prov	-351 859	-47 619	520		-31		-398 990
Net	191 907	-47 097	-1	0	20	34 071	178 899

Les immobilisations incorporelles sont constituées à hauteur de 533 M€ brut par la valorisation des contrats conclus entre les Sociétés d'Électricité et de Thermique (SNET) et EDF, pour la fourniture d'électricité, avec des amortissements cumulés de 389 M€

Les mouvements de l'exercice des divers bruts sont constitués des quotas CO2 de SNET et Bialystok.

L'analyse des immobilisations corporelles par catégorie se présente de la façon suivante :

En K€	Solde 2004	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Divers	Solde 2005
Corporelles							
Brut	1 250 142	69 802	-2 280		11 761	62 043	1 391 466
Amort/ Prov	-661 915	-61 961	1 320		-7 817	-41 146	-771 519
Net	588 227	7 841	-960	0	3 944	20 897	619 947

Les mouvements des divers de l'exercice 2005 correspondent à l'immobilisation des provisions démantèlement pour 49,3 M€ en brut et 38,7 M€ en amortissements cumulés, ainsi qu'à l'immobilisation des stocks de pièces de rechange pour 12,8 M€ en brut.

Détail des valeurs brutes des immobilisations corporelles :

En K€	Solde 2004	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Divers	Solde 2005
Corporelles							
Terrains	25 794	209	-32		15	-2	25 983
Constr. Et amén.	265 265	634	-156		4 357	1	270 100
Install. Techniques	924 751	6 371	-1 620		7 274	63 726	1 000 502
Autres Immo Corp.	6 748	264	-472		65	7	6 612
Inmo Corp. En cours	27 268	62 243	0		50	-1 688	87 873
Av. et acomptes	316	81	0			-1	396
Brut	1 250 142	69 802	-2 280	0	11 761	62 043	1 391 466

L'augmentation des immobilisations corporelles en cours est principalement due au projet désulfuration et dénitrification de CEH 6 et Provence 5 pour 42,7 M€.

Détail des amortissements et provisions sur immobilisations corporelles :

En K€	Solde 2004	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Divers	Solde 2005
Amortissement Corporelles							
Terrains	6 770	725	-5		0	-28	7 464
Constr. Et amén.	152 319	13 329	-60		2 114	223	167 926
Install. Techniques	499 330	46 653	-1 237		5 657	40 951	591 353
Autres Immo Corp.	3 496	668	-18		45	0	4 191
Immo Corp. En cours		585	0		0	0	585
Av. et acomptes							0
Brut	661 915	61 961	-1 320	0	7 817	41 146	771 519

6.2. Écarts d'acquisition

La répartition des écarts d'acquisition au 31 décembre 2005 en valeurs brutes et nettes d'amortissement est la suivante :

En K€	Solde 2004	Augmentations Dotations	Diminutions	Autres	Solde 2005
Écart d'acquisition positif					
Brut	45 200	1 304	-3 247	-15 816	27 442
Amort/ Prov	-18 658	-1 894			-20 552
Net	26 542	-590	-3 247	-15 816	6 890

La diminution de l'exercice provient de la cession de la société Sidec-sechilienne (3,2 M€). L'augmentation est liée à l'achat des actions complémentaires de la société Bialystok pour 0,6 M€ et celles de Sodelif pour 0,7 M€.
Les autres mouvements correspondent à la sortie des écarts d'acquisition de la société ALTEK.

Répartition des écarts d'acquisition

Sodelif	5 109
Bialystok	1 781
Total	6 890

La dotation aux amortissements de l'année correspond principalement à l'amortissement des écarts d'acquisition d'Altek (0,8 M€) et de SODELIF (0,9 M€).

6.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées par :

En K€	Solde 2004	Augmentations Acquisitions	Diminutions Cessions	Écarts de conversion	Autres	Solde 2005
Financières						
Brut	64 111	19 091	-28 335	4 055	-2 445	56 477
Provisions		-36				-36
Net	64 111	19 055	-28 335	4 055	-2 445	56 441

- les titres mis en équivalence pour un montant de 33,9 M€ avec :
 - Altek (30,2 M€)
 - SEE (1,6 M€)
 - Soprolif (2,1 M€) ;
- des créances sur Soprolif (4,3 M€) produisant intérêts.

Les augmentations proviennent essentiellement des résultats 2005 des sociétés mises en équivalence pour 2,9 M€ (Altek, Sechillienne et See).

Les autres augmentations sont constituées par des dépôts et cautionnements versés. L'augmentation provient, de dépôts effectués, d'une part auprès de la société Clearnet en garantie des opérations d'achat et vente d'électricité sur le marché Powernext (7,0 M€), rémunéré à EONIA – 0,10 % et d'autre part, auprès de la société EDF Trading en garantie des opérations d'achats de charbon (9,5 M€).

Les diminutions correspondent essentiellement aux distributions de dividendes des sociétés mises en équivalence pour 2,5 M€ et à la cession de Sidec-Sechillienne pour 28,6 M€.

Les écarts de conversion concernent la société Altek mise en équivalence.

6.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours s'établissent à 41,4 M€ en valeur brute au 31/12/2005 contre 111,9 M€ au 31/12/2004, soit une diminution de 70,5 M€. Cette diminution est due principalement :

- Aux nouvelles normes comptables sur les actifs, un transfert de la valeur nette de provision du stock de pièces de rechange spécifique a eu lieu en immobilisations corporelles (12,8 M€).

- Par rapport à 2004, il est constaté une baisse significative du niveau de stock des matières premières (-48 M€, soit – 61 %), due à une meilleure gestion du stock qui inclut un nouveau système d'approvisionnement de charbon des centrales.

6.5. Créances d'exploitation et créances diverses

Les créances clients s'élèvent à 147,5 M€ au 31/12/2005 contre 102,9 M€ au 31/12/2004 soit une augmentation de 44,6 M€, liée à l'amélioration des recettes.

Les autres créances s'élèvent à 131,4 M€ au 31/12/2005 contre 41,9 M€ au 31/12/2004 (+ 89,5 M€) s'expliquant principalement par les créances de CO2 vis à vis d'EDF et SOPROLIF (67 M€).

Les créances d'exploitation et créances diverses ont une échéance à moins d'un an.

6.6. Disponibilités

Les disponibilités (inclus contrats de prêts Endesa Europa S.L.) passent de 332 M€ à fin 2004 à 497,9 M€ au 31/12/2005 soit une augmentation de 165,9 M€. Elles intègrent les montants des prêts auprès de Endesa Europa S.L. à hauteur de 453 M€ et des placements de valeurs mobilières de placement pour 3,5M€

6.7. Intérêts minoritaires

En K€

Situation à la clôture au 31.12.2004	43 452
Résultat	189
Variation de périmètre (Bialystok)	-4 904
Variation de périmètre (Sodelif)	-5 713
Écart de conversion (Bialystok)	1 977
Situation à la clôture au 31.12.2005	35 000

La variation des intérêts minoritaires s'analyse ainsi :

Le flux de variation de périmètre est relatif à la perte des intérêts des minoritaires de BIALYSTOK au profit de la SNET suite au rachat par la SNET des titres détenus par les salariés, ainsi que pour Sodelif suite à l'achat des 15,86 % restants.

6.8. Impôts différés nets actif

Les impôts différés nets actif par nature se détaillent ainsi :

En K€

	31/12/05	31/12/04
Provision pour démantèlement	443	7 374
Écart d'évaluation sur immobilisations corporelles de Bialystok	-4 311	-3 009
Provision pension retraite	7 712	5 107
Provision avantage tarif électricité	3 375	2 296
Autres	6 796	3 250
Total des impôts différés nets actif (montant brut)	14 015	15 018

Ouverture	15 018
Résultat	- 1 382
Réserves	+ 303
Ecart de conversion	76
Clôture	14 015

6.9. Provisions pour charges

Variation des provisions pour charges :

En K€	Solde 2004	Dotation	Reprise Provision	Écarts de conversion	Autres	Solde 2005
Prov pour démantèlement	51 486	993	-37	138		52 581
Prov pour grosses reparat.	8 283	6 176	-2 583			11 876
Prov pensions retraite IEG	14 620	8 033			-2 390	20 263
Prov avantage tarif électricité	6 574	3 091	0			9 665
Prov médaille du travail	1 711	149	-822			1 037
Prov pour impôts	20 500	9 071			-375	29 195
Autres prov pour charges	10 857	9 177	-1 320	141	16	18 871
Total prov pour charges	114 031	36 690	-4 763	279	-2 749	143 489

- Les provisions pour impôts : en l'absence de texte fiscal quant aux incidences fiscales liées à la première application de la nouvelle méthode comptable relative aux coûts de démantèlement, la société a traité les incidences du changement en situation nette comme si ces changements affectaient le résultat fiscal de l'exercice 2005. L'effet sur l'impôt sur les sociétés en résultant a fait l'objet d'une provision pour risque pour 9,1 M€, en raison des incertitudes du traitement fiscal adopté.

- Les augmentations des provisions pour grosses réparations sont établies dans le cadre de révision générale et décennale d'Emile Huchet 6 pour 4,9 M€ et de Provence 5 pour 1 M€. Les reprises concernent le groupe 5 de la Centrale Emile Huchet pour laquelle une révision générale a eu lieu durant l'exercice 2005 (2,6 M€).

- L'augmentation des provisions pour démantèlement est due à la mise à jour des valeurs de ces provisions par rapport à l'inflation.

- Les augmentations de l'exercice des autres provisions pour charges correspondent principalement à la provision du tarif électricité IEG pour 3,1 M€, aux engagements sociaux liés au régime spécial de sécurité sociale des IEG pour 8 M€, à la provision d'un litige fournisseur pour 2 M€ et à une provision concernant l'exploitation de la centrale de Provence pour 3 M€. Les reprises de l'année 2005 concernent principalement la reprise de la provision pour retraite du personnel IEG, correspond aux appels de fonds intervenus au cours de l'exercice 2005

6.10. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes sont essentiellement constitués des instruments de trésorerie (5,1 M€) et des soldes créditeurs de banque (2,7 M€).

6.11. Avances & acomptes reçus, dettes d'exploitation et dettes diverses

Les dettes d'exploitation, y compris les avances et acomptes reçus, s'élèvent à 310 M€ au 31/12/2005 soit une augmentation de 149.8 M€ par rapport au 31/12/2004 dont :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés 120,0 M€ soit - 0,6 M€,
- Dettes fiscales et sociales à fin 2005 sont en augmentation par rapport à fin 2004 (188,3 M€ contre 39,6 M€ à fin 2004). Cette situation résulte principalement de créances CO2 consécutives aux émissions réalisées au cours de l'exercice 2005, pour 98 M€.

Les dettes d'exploitation et dettes diverses ont une échéance à moins d'un an.

Les **produits constatés d'avance** s'établissent à 491,6 M€ à fin 2005 contre 518 M€ à fin 2004, soit – 26,4 M€.

Etat des mouvements sur produits constatés d'avance (en millions d'euros)

En K€

	Solde 2004	Augmentation	Diminution	Solde 2005
PCA				
Lucy 3	26 374	0	-13 187	13 187
Provence 5	210 585	0	-1 855	208 730
Provence 4	2 341	294	0	2 634
Hornaing	12 088	0	-12 088	0
Huchet 5	65 631	0	-16 408	49 223
Huchet 6	188 107	2 116	-7	190 216
Total PCA s/ prime fixe inv.	505 126	2 410	-43 545	463 991
Prime projet désulfurisation	6 000	12 000	0	18 000
Subv. Investissement	7 211		-1 274	5 937
CO2	0	36 802	-33 261	3 541
Autres		106		106
TOTAL P.C.A.	518 337	51 318	-78 081	491 574

Echéancier des produits constatés d'avance (en millions d'euros)

	Au 31/12/2005	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Lucy 3	13	13	0	
Provence 5	209	32	177	
Provence 4	3			3
Hornaing	0			
Huchet 5	49	16	33	
Huchet 6	190	42	148	
Total PCA s/ PF1	464	103	358	3
CO2	4	4		
Prime projet désulfurisation	18		13	5
Autres	0	0		
Subv. d'invest	6	1	5	
Total PCA	492	108	375	8

6.12. Opérations avec les entreprises liées (groupe Endesa)

Les opérations réalisées, en 2005, par les sociétés du groupe SNET vis à vis des autres sociétés du groupe Endesa sont les suivantes :

BILAN- ACTIF	Mtt en K€	BILAN- PASSIF	Mtt en K€
Clients & comptes rattachés	16 302	Dettes fournisseurs	20 375
Disponibilités	453 000		
COMPTE DE RESULTAT -PRODUITS		COMPTE DE RESULTAT – CHARGES	
Produits d'exploitation	17 315	Achats matières premières	28 895
Autres produits	9 844	Autres achats	53 795
Pdts financiers – intérêts & pdts assimilés	7 677	Achats externes	1 500
Produits exceptionnels	6 042	Charges exceptionnelles	1 037

6.13. Engagements hors bilan

En k euros	31/12/2005	31/12/2004
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties donnés	5 431	7 219
Redevances de crédit-bail immobilier à courir	26	18
Autres engagements donnés	23 147	208 921
Total des engagements donnés	28 604	216 158
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	1 021	20 169
Autres engagements reçus	19 971	195 520
Total des engagements reçus	20 992	215 689

Les autres engagements donnés correspondent :

- Opérations de couverture d'achats de charbon pour 171 000 tonnes en 2006 et 90 000 tonnes en 2007 : la valeur marché de ces contrats, à la date de la clôture, est de 47 k€.
- Engagement d'investissements de BIALYSTOK :

Dans le cadre de la prise de contrôle de BIALYSTOK (Share Purchase Agreement du 15 février 2001), la SNET s'est engagée à réaliser 55 M€ d'investissements, avant le 15 février 2006. Ces investissements se décomposent entre 42 M€ d'investissements corporels de ECB et 13 M€ d'investissements financiers dans les actions de sociétés polonaises du secteur de l'Energie.

Ces investissements financiers peuvent être remplacés par un accroissement de même montant des investissements corporels.

Au 31/12/2005, les investissements corporels comptabilisés sont de 31,9 M€, soit un différentiel de 23,1 M€ par rapport au montant à réaliser au 15 février 2006. Selon le « Share Purchase Agreement », la différence entre les investissements réalisés au 15 février 2006 et l'engagement contractuel devra faire l'objet d'un remboursement par la SNET au Ministère du Trésor polonais.

Cependant, la SNET a ouvert des discussions avec le Ministère du Trésor polonais pour que l'engagement d'investissement soit satisfait par le rachat, en cours de négociation, de l'ensemble des actions de Bialystok, encore détenues par le Ministère du Trésor polonais (30,42 % du capital de la société).

Ces discussions devraient aboutir avant le 15 février 2006 et, par conséquent éteindre le risque de remboursement des investissements non encore réalisés à cette date.

Les autres engagements reçus correspondent à la garantie de bonne fin de travaux vis à vis de ALSTOM Power Boilers (désulfuration et dénitrification de CEH et Provence).